

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-SULPICE (Oise)

SÉANCE du 26 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un le 26 janvier à 20h30, les membres du Conseil Municipal élus, se sont réunis dans la salle des fêtes Maurice Breton sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, Philippe VAN DER HAEGEN.

PRÉSENTS : Messieurs, Philippe VAN DER HAEGEN, Olivier DOUCHET, Francis FLEUR, Jean-Marc PHILIPPE, Romain POESSEL, Stéphane MOREAU.

Mesdames : Noëlle MODIQUET, Karine SOETAERT, Delphine FLECHY, Céléna GAVOIS, Maryse BOURDON, Martine THORY, Aurélie LEOURIER, Cécile FAVINO.

ABSENT EXCUSE : Jean-Luc BONNEL procuration à Cécile FAVINO.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de modifier l'ordre du jour de la présente réunion en y ajoutant les points suivants – Désignation d'un AMO pour le projet d'extension de la vidéo protection, et une demande de subvention pour l'équipement informatique des écoles.

Modification adopté à l'unanimité.

1° Désignation du secrétaire de séance.

2° Approbation du compte-rendu de réunion du 1 décembre 2020.

3° Choix des entreprises concernant le projet d'aménagement de l'aire de jeux et du terrain de pétanque.

4° Désignation d'un AMO pour le projet d'extension de la vidéo protection.

5° Demande de subvention pour l'extension de la vidéo-protection.

6° Informations et questions diverses.

1° Désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance Madame Aurélie LEOURIER.

2° Approbation du compte-rendu de réunion du 1^{er} décembre 2020.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2020 transmis lors de la convocation, est approuvé à l'unanimité.

3° Choix des entreprises concernant le projet d'aménagement de l'aire de jeux et du terrain de pétanque.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

Vu la consultation des entreprises pour le marché de travaux de fournitures, livraison et pose d'une aire de jeux pour jeunes enfants et l'aménagement d'un terrain de pétanque, lancée le 03/12/2020 et la date de remise des offres prévue le 22/12/2020 ;

Vu la commission d'Appel d'Offres concernant l'analyse des offres en date du 19/01/2021 ;
Vu le rapport d'analyse des offres rédigé par la Commission d'Appel d'offres présenté par Monsieur le Maire au Conseil Municipal ;

Lot 1	Oise TP	CL VRD
Montant de l'offre	29 980.18 € HT	31 057.75 € HT

Lot 2	RECREATION	
Montant de l'offre	34 551.00 € HT	

Le Conseil Municipal, prend acte du rapport d'analyse des offres et décide à l'unanimité de retenir les entreprises suivantes :

- **Lot 1** : Oise TP pour un montant de 29 980,18 € HT
- **Lot 2** : Récréation pour un montant de 34 531 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché et tout document afférent à ce dossier.

4° Désignation d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour le projet d'extension de la vidéoprotection.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du projet de vidéoprotection 3^{ème} phase, il serait nécessaire de se faire assister dans la phase des études de faisabilité.

Une convention d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) avec la Société ATEKA pour mener à bien ce projet est proposée, pour un montant de 1 500 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de signer cette convention Assistant à Maitrise d'Ouvrage avec la société ATEKA.

PRECISE que les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget principal.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer tous les actes et signer les pièces relatives à cette décision.

5° Convention de partenariat « Label écoles numérique 2020 ».

Monsieur DOUCHET Olivier informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de l'appel à projet "label écoles numériques" lancé par l'Éducation Nationale (EN) dans le département, les écoles de Saint Sulpice peuvent déposer un dossier.

L'ambition de cet appel à projets, en accompagnant spécifiquement les territoires ruraux, est de faire en sorte que l'innovation pédagogique au service du développement des usages du numérique concerne tous les territoires en tenant compte de leur diversité et de leurs singularités. Il doit soutenir notamment les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives dans et autour de l'école contribuant à la réussite scolaire par le développement dans les ruralités de véritables territoires d'innovation

pédagogique. Il permet également de favoriser la continuité entre l'école et le collège et, le cas échéant, des projets partagés entre collèges et écoles.

Les équipements projetés sont :

- 2 écrans.
- 3 vidéos projecteurs.
- 2 PC portable.
- boîtiers interactifs.

Pour un montant total de 9 924 € HT pour la commune. L'académie s'engage à verser une subvention de 50 % du montant total du projet soit 4 962 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat « Label écoles numérique 2020 » et tout document afférent (convention annexée à la présente délibération).

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès des différents organismes : DETR, Conseil Départemental...

PRECISE que les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget principal.

6° Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire informe que Madame Maryse SLATER, qui a passé son enfance à Saint-Sulpice, souhaite faire un don non affecté à la commune d'un montant de 1 000 €.

Ainsi que le code général des collectivités territoriales l'y autorise (article L.2242-4), Monsieur le maire a accepté ce don à titre conservatoire.

Il convient maintenant à l'assemblée d'accepter à titre définitif ce don, effectué sous la forme d'un chèque bancaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

ACCEPTE le don non affecté de 1 000 €.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'encaissement de ce don sans condition ni charge.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

➡ Télécommunication :

Monsieur Romain POESSEL fait part d'un dysfonctionnement récurrent concernant la connexion internet avec l'opérateur Red by SFR.

Monsieur le Maire informe que l'intervention d'un technicien est prévue et précise qu'il est possible de signaler un dysfonctionnement sur le site de SMOTHD.

➡ Communication :

Madame Noëlle MODIQUET informe qu'un compte Instagram et une page Facebook pour la commune ont été créés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Délibérations prises séance du 26 janvier 2021 :

2021-01-01	Choix des entreprises concernant le projet d'aménagement de l'aire de jeux et du terrain de pétanque.
2021-01-02	Désignation d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour le projet d'extension de la vidéoprotection.
2021-01-03	Convention de partenariat « Label écoles numérique 2020 ».
2021-01-04	Don à la commune.

VAN DER HAEGEN Philippe	DOUCHET Olivier	MODIQUET Noëlle	FLEUR Francis	FLECHY Delphine
SOETAERT Karine	MOREAU Stéphane	LEOURIER Aurélie	POESSEL Romain	GAVOIS Céléna
BOURDON Maryse	THORY Martine	PHILIPPE Jean- Marc	FAVINO Cécile	BONNEL Jean-Luc Absent procuration à Mme FAVINO